



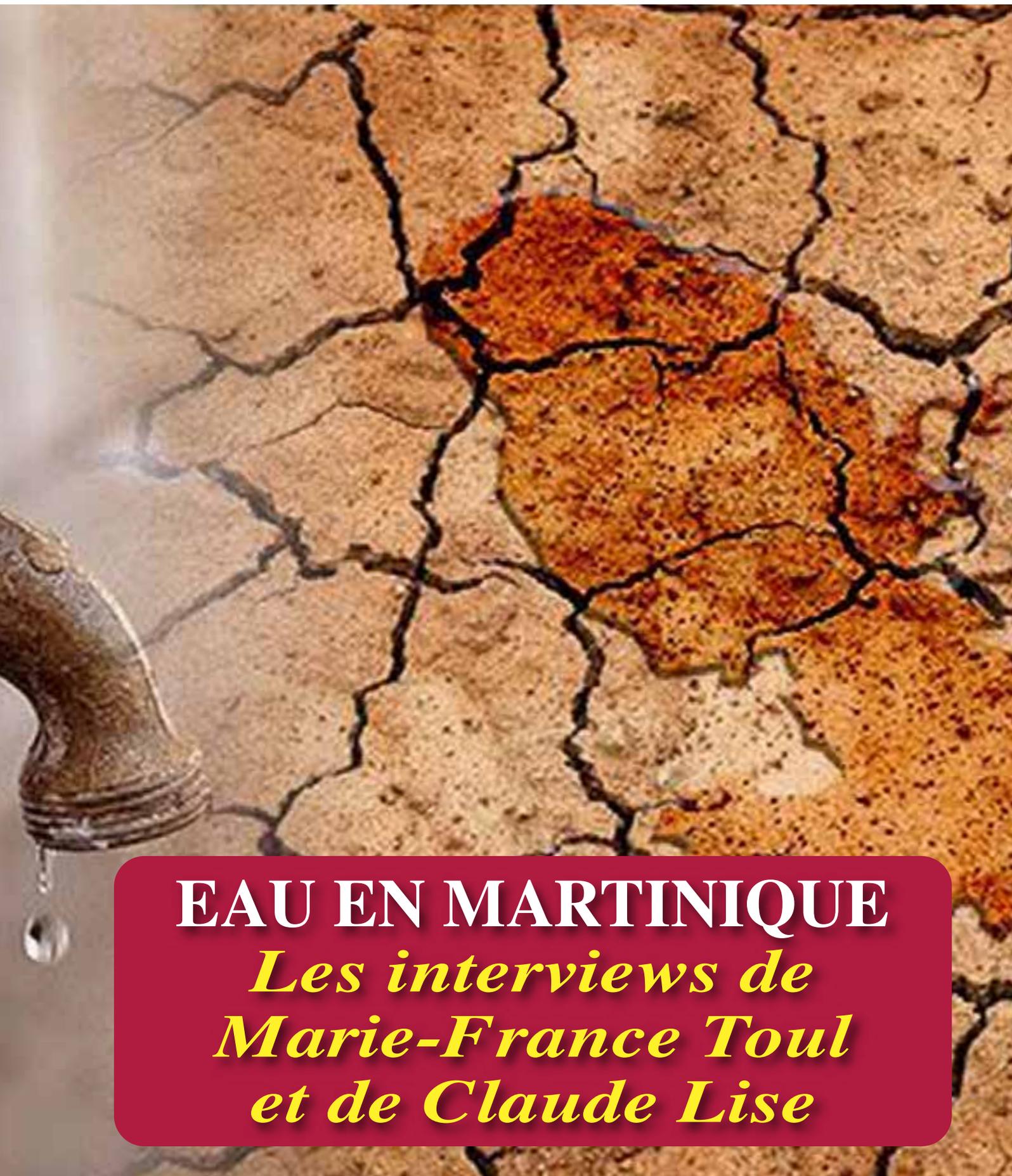
ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - C.p.0520 1 86520 - ISSN 0757555

N° 1922 - 4 Juin 2020 • 2,20€



EAU EN MARTINIQUE

*Les interviews de
Marie-France Toul
et de Claude Lise*

Fakti-dlo lou

Adjilbè ka mandé es sé pas dlo ra sé jou-tala fakti-a otan lou ?

Misié risivrè gwo konsa lajan dlo pou péyé avan lafen simenn-lan.. Lè i gadé dékatiyé fakti-a, mal-tet pran'y, afos té ni moun pou péyé.

Fok péyé

Daboudabò fok péyé la SME pas i ka podui dlo i ka pran lariviè.

Fok péyé pas i ka vréyé'y an sé tiyo pouri-a ka fui toupatou an gran-chimen.

Fok péyé dlo ka izé an chimen mé ni tretman sé istasion-an.

Fok péyé CAP-NORD pou konsomasyon'y épi abònman'y. Kondisiré i pa asé gran pou sa.

Fok péyé « Organisme public » dlo-a ka sòti isi mé i ni an taks « l'Octroi de mer ».

Adjilbè pa ka konprann ki manniè dlo isi ka pran lanmè pou i rivé isi. Dépi kitan lanmè ka monté lariviè ?

Vréman, vréman nou tout pa konnet titim-la, dlo monté mòn ?

Pli red-la sé l'ODE sé ann « Office Départementale de l'Eau » é sa ka fè lontan nou pa départèman ankò.

Es yo pa ka kouyonnen nou ?

Asiparé komkidiré i ka modernizé rézo ek i ka prezèvé dlo ki la.

Es sé pou sa nou pa ni dlo sé jou-tala ? Pétet i ka prezèvé si pé -a i ni a.

Lariviè chéché épi karenm- red-tala. Trop moun ka otjipé di dlo. Ki tan nou ké ni an sel otorité pou otjipé di dlo ek fakti-a pa otan lou. Pétet a moman-tala nou ké ni dlo ka koulé pli vlou an la-fontenn nou toulong.

Si zot sav fè di mwen, pas sa ka fè dé jou yo pran dlo-a pabò kay mwen, dret lè man té anba douch-la.



Jid

Bel poveb kréyol :
« Bef douvan bwè dlo klè »

RBR
 LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

L'affaire des statues :

Bâtir une épopée

(Dr Charles Quist)

Nous remercions le Dr Charles Quist de nous avoir envoyé ce texte qui amène à s'interroger sur le ou les sens de nos actions, actuelles, passées, voire futures.

**Je l'ai fait suivre d'une courte note...
(Henri Pied)**



J'ai de la peine à comprendre l'obstination de faire appel à l'Histoire dans cette affaire des statues de Schoelcher. Il apparaît à l'évidence que l'objectif n'est pas de réécrire l'Histoire mais de bâtir une Épopée. Pour l'Histoire le consensus est aujourd'hui établi. Les abolitions de l'Esclavage au 19° siècle sont dues à la conjonction de trois facteurs historiques :

1 – Les révoltes de plus en plus fré-

quentes et violentes sur les Plantations

2 – La maîtrise de la machine à vapeur qui devient économiquement plus rentable que l'entretien d'une cohorte d'esclaves

3 – la pression des mouvements abolitionnistes en Europe : les Eglises Protestantes et la Franc-Maçonnerie (surtout en France)

Ce dont il est question ici, c'est la construction d'une Épopée (mythes

historiques). Tout Peuple, tout Corps social, a besoin d'une Épopée pour nourrir son imaginaire collectif et sa fierté. Et cette Épopée se doit d'aller au delà de l'Esclavage : par ex l'invention d'une langue et d'une Culture autonome ...

Trois questions se posent alors :

- Première question : les habitants de la Martinique peuvent-ils se retrouver entièrement dans l'Épopée de la France hexagonale : Vercingétorix, Charles Martel, Jeanne d'Arc, Louis XIV, Napoléon, les Taxis de de la Marne, la Résistance etc. ? (Bien entendu, cela n'a rien à voir avec la nationalité Française)

- Deuxième question : peut-on bâtir une Épopée sur des non-dits ou des dits des autres ?

- Troisième question : un peuple peut-il se retrouver dans une Épopée où on lui raconterait que sa liberté n'est pas de son fait mais octroyée par d'autres ?

UNE NOTE DE HP.

Mais, au fond, ce que nous vivons depuis 50 ans environ, n'est-il pas déjà bâti non seulement "L'HISTOIRE" mais aussi sur "L'ÉPOPÉE" en bonnes et dues formes ?

1/ bâties sur une action strictement insulaire; 2/ bâties sur les "dits" des nôtres et parfois même des plus "illustres"; 3/ se commençant, dans le scénario "idéal" exactement le 21 mai 1848 à la seconde d'après de sa 24 eme heure, donc, sans géniteur, et où un "peuple "arrache sa liberté ?

Poser la question encore aujourd'hui, à la suite de, comme il est dit, cette affaire des statues de Schoelcher, ne serait-il pas que ...??



Marie-France Toul :

« Aujourd’hui la situation est arrivée à un point tel, qu’on colmate des brèches... »

Présidente du Comité de l’Eau et de la Biodiversité (CEB) de Martinique, et conseillère territoriale de la CTM, Marie-France Toul nous livre sa vision de la crise « actuelle » de l’eau. Une situation qui, à l’écouter, résulte d’une forme de continuité... Explications.

Antilla : Quel est votre regard global sur cette situation de pénurie d’eau ?

Marie-France Toul : Vous savez, *on* a souvent la mémoire courte. L’an dernier à pareille heure, on était plus ou moins dans la même situation, sauf que nous n’avions pas la ‘problématique Covid-19’, avec cette pression sanitaire. Ce n’est pas la première fois qu’on se trouve dans un tel contexte, et chaque année les choses vont en s’amplifiant. En tant que présidente du CEB, je

rappelle que des dispositions avaient été énoncées dans le précédent *SDAGE** pour pallier à ces difficultés. Ce n’est pas une situation qu’on découvre ; cette situation était **prévisible**. Et au vu des différentes études et constats, le *SDAGE* avait posé des préconisations pour faire en sorte que nous ne soyons pas dans cette situation. Parmi ces préconisations, la nécessité d’améliorer le rendement du **réseau** de distribution publique. Donc on est en plein dans le sujet. Egalement la nécessité de sécuriser et diversifier la **ressource** en eau, notamment par des études sur les nappes phréa-

tiques, car on sait que l’approvisionnement en eau potable provient majoritairement des **rivières**. Malheureusement ces recommandations n’ont pas été entendues. Non pas que les opérateurs aient voulu nous mettre dans cette situation, mais peut-être que ces recommandations n’ont pas été une **priorité**. Or ce n’est pas seulement en période de sécheresse qu’il faut qu’on monte au créneau concernant l’eau.

« Pour l’eau potable en Martinique, il faudrait plus de 181 millions... »



Claude Lise : ”Des causes structurelles, sur lesquelles on aurait dû agir beaucoup plus tôt...”

Président de feu le Conseil général durant près de vingt ans, actuel président de l'Office De l'Eau, Claude Lise a nécessairement une lecture des problématiques de distribution d'eau potable, impactant et malmenant nombre d'usagers depuis de bien trop longues semaines. Une interview entre diagnostic(s) d'ordre "structurel" et appel, dans un premier temps, à la "mutualisation".

Antilla : Selon votre expérience et les éléments dont vous disposez, cette situation « actuelle » de pénurie et coupures d'eau était-elle prévisible ?

Claude Lise : D'abord je voudrais dire que cette situation est véritablement insupportable. Et je comprends le mécontentement de tous mes concitoyens victimes de cou-

pures répétées et parfois très longues ; je comprends leur colère et je la partage. On pourrait penser que cette situation n'a qu'une cause conjoncturelle – un Carême comme il n'y en a pas eu depuis le début des années 80 – mais la situation a pris une telle gravité car il y a aussi des causes **structurelles**, sur lesquelles on aurait dû agir beaucoup plus tôt et depuis très longtemps. Je crois qu'on peut prévenir de telles crises, tout en sachant qu'il n'y a pas de solutions simples et qu'il ne faut pas écouter ceux qui, avec beaucoup de démagogie, prétendent que sans moyens mais avec la seule

volonté politique on y arrivera. Mais nous pouvons aller vers un avenir meilleur si nous prenons vraiment la mesure des trois ordres de causes structurelles.

C'est-à-dire ?

Le premier ordre de cause structurelle, c'est la trop grande complexité de la gestion de l'eau potable – de sa production à sa distribution aux particuliers – à cause d'une multiplicité d'acteurs et d'un enchevêtrement de périmètres : périmètres de maîtrises d'ouvrage, de modes de gestion et d'organisation technique. Le deuxième ordre de cause structurelle, c'est l'insuf-

== Ajl 00843.1922 == AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/05/20, il a été constitué une SASU.

Dénomination : EMFI. **Siège social** : Bâtiment Galanga Résidence Mont Vert 97231 LE ROBERT. **Capital** : 1000 €. **Objet** : Le conseil pour les affaires et la gestion. **Durée** : 90 ans. **Président** : Murielle EUCAR, Bâtiment Galanga, Résidence Mont Vert 97231 LE ROBERT. **Cession d'actions** : Soumise à agrément sauf cas de Transmission Libre. **Immatriculation** : au RCS de FORT DE FRANCE
Ajl 00843.1922

== Ajl 00844.1922 == RECTIFICATIF

Suivant un acte ssp en date du 02/05/20, il a été constitué une SASU

Dénomination : IMOTOUR 1. **Siège social** : Immeuble Universcim Bât central 2 97200 FORT DE FRANCE. **Capital** : 500 €. **Objet** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. **Durée** : 90 ans. **Président** : Monsieur Pascal Sainville, 6 allée des campêches - 97228 SAINTE LUCE. **Cession d'actions** : Soumise à agrément pour les tiers. **Immatriculation** au RCS de FORT DE FRANCE
Ajl 00844.1922

== Ajl 00866.1922 == ENTREPRISE ANTILLAISE DE DISTRIBUTION SASU 9 Lotissement La Fraîcheur 97213 GROS MORNE SIRET : 828 803 742 000188 NACE : 4799B Tél. : 0696.00.60.77

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE PUIS DE DISPARITION TOTALE DE LA SASU ENTREPRISE ANTILLAISE DE DISTRIBUTION

Avis est donné de la dissolution anticipée et de la disparition totale de la société, par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 mai 2020, à compter du 31 décembre 2019.

Le siège de liquidation a été fixé : 9, Lotissement La Fraîcheur dans la commune du Gros Morne (97213).

Monsieur TOUSSAY Yannick, demeurant à 9, Lotissement La Fraîcheur, dans la commune du Gros Morne (97213) a été nommé par l'assemblée en qualité de liquidateur pour réaliser l'actif et acquitter le passif, approuver les comptes de liquidation qui font apparaître un mali de liquidation. A l'issue de cette procédure, il a été déchargé de sa fonction de liquidateur et ce à compter du 15 mai 2020.

Le dépôt légal des comptes de liquidation, des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France (97200).
Ajl 00866.1922

== Ajl 00891.1922 == VENTE AUX ENCHÈRES CONSÉ- CUTIVE À UNE SURENCHÈRE

IL SERA PROCÉDÉ A LA MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN IMMEUBLE SUR LA COMMUNE DU MORNE-ROUGE, SIS LIEUDIT RUE DU DIPENSAIRE :

- CONSISTANT EN UN TERRAIN D'UNE CONTENANCE DE 12a 8ca, CADASTRÉ SECTION C n°53 SUR LEQUEL EST ÉDIFIÉ UNE MAISON DE PLAIN PIED DE TYPE T5 et d'UNE DÉPENDANCE DE TYPE T3

A L'AUDIENCE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE, LE 7 JUILLET 2020 À 10h00 ET HEURES SUIVANTES S'IL Y A LIEU, SALLE D, PALAIS DE JUSTICE, 35 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 97200 FORT-DE-FRANCE.

MISE A PRIX : 58 300€ (CINQUANTE-HUIT-MILLE TROIS CENTS EUROS). LES ENCHÈRES NE POURRONT ÊTRE PORTÉES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE FORT-DE-FRANCE, LES FRAIS ÉTANT SUPPORTÉS PAR L'ADJUDICATAIRE EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION. LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU GREFFE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE SOUS LE NUMÉRO RG : 19/12, OU AU CABINET DE L'AVOCAT POURSUIVANT, MAITRE JULIEN FRADIN DE BELLABRE, sis ZAC DE RIVIERE-ROCHE, RUE PIETONNE, 97200 FORT-DE-FRANCE.

Ajl 00891.1922

== Ajl 00892.1922 == Agnès MONDESIR

Avocat à la Cour
05 rue Toussaint Louverture
97200 FORT DE FRANCE
Tel : 05.96.60.18.46

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Rôle : 19/00019

Il sera procédé le **MARDI 07 JUILLET 2020 à 10H00**, en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Fort de France 35 boulevard du Général de Gaulle à la vente aux enchères publiques du bien suivant :

Un immeuble de type F5 d'une superficie de 169,19m2 sis à Fort de France (Martinique), 44 rue Vincent PLACOLY cadastré section BI n° 226.

SAISI A LA REQUETE DE :

LE CREDIT LOGEMENT

Société Anonyme au capital de 1 253 974 758,25 €
RCS Paris B 302 493 275
Siège social : 50 Bld de Sébastopol
75155 PARIS CEDEX 03

AYANT POUR AVOCAT :

Maître Agnès MONDESIR, Avocat au Barreau de Fort-de-France, demeurant en cette qualité au 05 rue Toussaint Louverture 97200 FORT-DE-FRANCE

Le cahier des conditions de vente peut être

consulté au Greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France sous le numéro 19/00019 ou au cabinet de Me Agnès MONDESIR.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de VINGT MILLE EUROS (20.000 euros) LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE Pour toute visite sur place, se rapprocher de l'étude de SCP MONIER & P. JULLIAN & S. LUCENA-SERRANO G. BEAUREGARD, huissier de justice. Tel : 05 96 61 09 62

Pour Avis.
Ajl 00892.1922

== Ajl 00893.1922 == SELARL MATHURIN-BELIA & ROTSEN-MEYZINDI Avocats

5, Avenue Condorcet
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél 0596 71 36 77 – Fax. : 0596 63 78 91

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Affaire N°RG 17/00058

Il sera procédé le **MARDI 7 JUILLET 2020 à 10 HEURES** à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France – Cité Judiciaire, 35 Boulevard du Général de Gaulle (97200), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

D'un terrain situé dans la commune du CARBET lieudit Morne Capot, cadastrée section E n° 1715, dans le prolongement du boulevard Duvallon et en amont de la rivière Capot à 5 minutes du bourg de Bellefontaine.

Il est plat, entretenu par le propriétaire et fermé par une chaîne maintenue par deux piquets.

La limite de la parcelle de terre saisie est bordée par la rivière Fond Capot

Le cahier des charges a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France, ou toute personne peut en prendre connaissance ainsi qu'à la Société d'avocat soussignée, pour de plus amples renseignements.

Pour toute visite des lieux, s'adresser à l'Etude, MARIE & JOSEPHINE, Huissiers de justice, Tél. 0596 72 86 00

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **105.000,00 €**

Les enchères se font par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort de France.

Pour tout renseignement s'adresser à la Société d'Avocats.

Ajl 00893.1922

== Ajl 00894.1922 ==
SELARL MATHURIN-BELIA
& ROTSEN-MEYZINDI
Avocats
5, Avenue Condorcet
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 71 36 77
Fax. : 0596 63 78 91

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES

Affaire N°RG 18/00110

Il sera procédé le **MARDI 7 JUILLET 2020** à **10 HEURES** à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France – Cité Judiciaire, 35 Boulevard du Général de Gaulle (97200), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Lot de copropriété numéro 6, un appartement de type T4.
Avec les 799/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes

Lot numéro 13, Une place de parking close et couverte portant le numéro 101 du plan de rez-de-chaussée.
Avec les 106/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Situés dans un ensemble immobilier sis dans la commune du LAMENTIN, dénommé « Résidence Mahault », cadastré section :

- R numéro 579 pour 06 a 70 ca
- R numéro 580, pour 07 ares 08 ca
- R numéro 581 pour 06 ars 89 ca

Le cahier des clauses et conditions de vente a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France, ou toute personne peut en prendre connaissance ainsi qu'à la Société d'Avocats soussignée, pour de plus amples renseignements.

Pour toute visite des lieux, s'adresser à l'Etude, MARIE & JOSEPHINE, Huissiers de justice, Tél. 0596 72 86 00

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **100 000 €**

Les enchères se font par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort de France.

Pour tout renseignement s'adresser à la Société d'Avocats.

Ajl 00894.1922

== Ajl 00895.1922 ==



Identification de l'organisme qui passe le marché

VILLE DU SAINT-ESPRIT
Rue Schoelcher- 97270 SAINT-ESPRIT
Tél. : 05.96.56.61.02 Fax : 05.96.56.53.83

Objet de la consultation

Fourniture et pose d'hydrants

Procédure de passation

Marché passé selon une procédure adaptée en vertu des articles R.2123-1 et

R.2123-4 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des règles énoncées dans le règlement de consultation.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Les entreprises intéressées par cette prestation pourront télécharger gratuitement le dossier de consultation à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr> (profil acheteur).

Mode de transmission des offres

Les plis devront être envoyés à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr> (profil acheteur) avant la date et l'heure limites.

Date limite de réception des offres

Les plis doivent parvenir au plus tard le jeudi 25 juin 2020 à 12h30.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de la Martinique : 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 97271 Schœlcher Cedex Téléphone : 0596.71.66.67 Télécopie : 0596.63.10.08 Courriel : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr

Service auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal administratif de la Martinique : 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 97271 Schœlcher Cedex Téléphone : 0596.71.66.67 Télécopie : 0596.63.10.08 Courriel : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication

Le mardi 26 mai 2020

Le Maire,
Fred Michel TIRAULT
Ajl 00895.1922

== Ajl 00896.1922 ==
SCI LGT 5SCI au capital de
1000€Siège social :267 CHEMIN
DE LA GAROUDIÈRE
38560 Jarrie852 855 741
RCS de Grenoble

L'AGE du 20/04/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 91 rue du Belvédère, 97233 Schoelcher, à compter du 20/04/2020

Objet social : Acquisition, location, gestion et entretien de biens immobiliers. **Durée :** expire le 20/04/2020

Radiation au RCS de Grenoble et réimmatriculation au RCS de Fort-de-France

Ajl 00896.1922

== Ajl 00897.1922 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 26/05/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination sociale : ESPACE BEAUTE SUD. **Capital :** 5 000.00€. **Siège :** Centre commercial Berthelot – 97290 LE MARIN. **Objet :** Coiffures mixtes, ventes d'accessoires et de produits de coiffure, prestations d'ongleries, tatouages. **Durée :** 99 ans. **Président :** M.

FIRMIN WILFRID demeurant 189 Av. Maurice Bishop – 97200 FORT DE FRANCE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.

Ajl 00897.1922

== Ajl 00899.1922 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : P INVEST 5. **FORME :** Société Civile Immobilière. **SIÈGE SOCIAL :** Immeuble la Grand-Voile, Zac de l'Etang Z'Abriçot, 97200 FORT DE FRANCE. **OBJET :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **DURÉE :** 99 années. **CAPITAL :** 300,00 euros. **GERANCE :** Monsieur Franck PERMAL, demeurant Villa Les Mahoganys, 10, Route de Didier, 97200 Fort-De-France. **IMMATRICULATION :** au RCS de FORT DE FRANCE

Pour avis,
Ajl 00899.1922

== Ajl 00899.1922 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : P INVEST 5. **FORME :** Société Civile Immobilière. **SIÈGE SOCIAL :** Immeuble la Grand-Voile, Zac de l'Etang Z'Abriçot, 97200 FORT DE FRANCE. **OBJET :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **DURÉE :** 99 années. **CAPITAL :** 300,00 euros. **GERANCE :** Monsieur Franck PERMAL, demeurant Villa Les Mahoganys, 10, Route de Didier, 97200 Fort-De-France. **IMMATRICULATION :** au RCS de FORT DE FRANCE

Pour avis,
Ajl 00899.1922

**== Ajl 00900.1922 ==
P INVEST 4**

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 euros**
Siège social :
**Zac de l'étang Z'abricot
Immeuble La Grand-Voile
97200 FORT DE FRANCE**
Société en cours de constitution

AVIS DE PUBLICITE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : P INVEST 4. **FORME** : Société par actions simplifiée. **SIÈGE SOCIAL** : Zac de l'étang Z'abricot, Immeuble La Grand-Voile, 97200 FORT DE FRANCE, MARTINIQUE. **OBJET** : L'acquisition, la commercialisation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus :- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités :- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **DUREE** : 99 ans. **CAPITAL** : 1.000,00 euros. **PRESIDENT** : Monsieur Franck PERMAL, demeurant Villa Les Mahogany, 10, Route de Didier, 97200 FORT-DE-FRANCE. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **AGREMENT** : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **IMMATRICULATION** : au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour insertion,
Ajl 00900.1922

**== Ajl 00901.1922 ==
MADISTOCK**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 €**
Siège social : H3, avenue des
Tourelles, Baie des Tourelles
97200 FORT DE FRANCE
RCS Fort de France 803.084.334

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur

Xavier DESHAYES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante statutaire Madame Valérie DEGRAS, demeurant résidence Altica, Apt A2, quartier Wallon – 97229 LES TROIS ILETS, pour une durée indéterminée à compter de cette date. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame Valérie DEGRAS a été substitué à celui de Monsieur Xavier DESHAYES.

Pour avis
La Gérance
Ajl 00901.1922

**== Ajl 00902.1922 ==
AVIS DE MODIFICATIONS**

Lors d'une Assemblée Générale en date du 11 mars 2020, les associés de la SNC CAP NORD 10 au capital de 100 € RCS FORT DE FRANCE 501 144 612 ont décidé à compter du même jour de procéder aux modifications suivantes :

- Modification de sa forme juridique en Société à Responsabilité Limitée
- Modification de la dénomination sociale en SARL PISCINE DU CAP
- La cession de 9999 parts sociales de SATIA CONSEIL, RCS FORT-DE-FRANCE 500 881 529 à la SCI LICEA RCS EVRY 342 698 289
- La cession d'une part sociale de PAOLO RCS ROANNE 501 311 922 à l'EURL HEEMALO RCS FORT DE FRANCE 519 033 070
- La cession d'une part sociale de HEEMALO RCS FORT DE FRANCE 519 033 070 à la SCI LICEA RCS EVRY 342 698 289
- Changement de gérant, nouveau gérant : Monsieur Jean MICHÉLET
- Le transfert du siège social à LE VAUCLIN (97280) – 31 LOTISSEMENT MACABOU

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ajl 00902.1922

**== Ajl 00903.1922 ==
SARL MDL
Capital 1000**

Siège social : 20 boulevard Nelson MANDELA Berge droite de Dillon 97200 FORT DE FRANCE

**MODIFICATION
D'OBJET SOCIAL**

Objet : Dépotage, Manutention, Transports de Marchandises 3.5 tonnes et toutes activités accessoires et annexes. **Gérant** : MARIE-SAINTE Eliane
Procès verbal en date du 25 Novembre 2019.

Ajl 00903.1922

**== Ajl 00904.1922 ==
AVIS DE MODIFICATION**

SUITE AU PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/05/2020, M. KOCH Bernhard a décidé de transférer le siège social de VANESSA SAIL SARL du 15 rue Habitation BAIE du MARIN, 97290 LE MARIN à l'ESPACE EUREKA CONCEPT, Quartier Médecin, 97215 RIVIERE SALEE compter du 01 Juin 2020.

Pour avis l'associé unique
Ajl 00904.1922

== Ajl 00905.1922 ==

**AVIS AU PUBLIC
PROJET DE CREATION D'UNE
CHAMBRE FUNERAIRE
ZAC DE RIVIERE ROCHE
BATIMENT E3
97200 FORT DE FRANCE**

Mme Claudine CAYOL, Mr Emmanuel CERTAIN, co-gérants de la Société Nouvelle Maison Milienne – Pompes Funèbres, dont le siège social est situé au 104 boulevard du Général de Gaulle – Fort de France

Ont déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire, size zac de Rivière Roche – bâtiment E3 – 97200 Fort de France sur la parcelle V181 et 187.

Un bâtiment avec façades béton d'une superficie de 168,75m²

Superficie du zec de chaussée du bâtiment : 138,25m², comprenant :

- Bureau d'accueil : 6,76m²
- Salle de présentation de corps n°1 : 59,60m²

- Salle de présentation de corps n°2 : 55,30m²

- Partie technique avec salle de préparation : 47m²

- Sanitaires : hommes, femmes ; Personnes à mobilité réduite

Superficie de l'étage du bâtiment de : 30,50m², comprenant :

- Bureaux : 29m²
- Sanitaires : 150m²

2 places de stationnement pour personnes à mobilités réduites, autres places autour du bâtiment.

Les horaires d'ouverture : Aux publics : du lundi au vendredi de 8 heures à 22 heures, samedi, dimanche, jours chômés et fériés de 18 heures à 22 heures. Aux professionnels : mêmes horaires, toutefois, les admissions d'urgence peuvent être effectuées à tout moment. Il convient au préalable de prendre contact avec la permanence instituée.

Date envisagée de l'ouverture au public : Le lundi 15 Juin 2020

JOURNAUX : Antilla et Justice

La Gérance
C. CAYOL / E. CERTAIN

Ajl 00905.1922

== Ajl 00910.1922 ==

**MARTINIQUE LUXURY BOAT
CHARTER MINUTES**

**Société par actions simplifiée
à capital variable**

au capital de 15 000 €

Siège social : 20, rue Alexandre Trissot

97200 FORT DE FRANCE

RCS Fort de France 837.947.340

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mars 2020, il résulte que :

Monsieur Josué GUITTEAUD, demeurant : Apt 23, résidence Vallée d'Est, chemin Desbrosse La Vallée – 97200 FORT DE FRANCE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Loick GUITTEAUD, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

Ajl 00910.1922

Mort de George Floyd : **« On a en assez d'être tués »... Aux Etats-Unis, la rage ne retombe pas**

Les manifestations se poursuivent dans tout le pays, et les Afro-Américains espèrent que cette fois, le changement viendra

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Los Angeles contre les violences policières et le racisme, le 2 juin 2020. — P.BERRY/ in 20MINUTES

George Floyd a été tué par un policier blanc il y a une semaine dans le Minnesota.

Depuis, les manifestations se multiplient aux Etats-Unis pour dénoncer les violences policières et le racisme.

Mardi, plusieurs milliers de personnes ont défilé à Los Angeles, et 20 Minutes était sur place.

De notre correspondant à Los Angeles,

« What do we want ? Justice ! When do we want it ? Now ! » Sur Hollywood Boulevard, les véhicules blindés et les militaires de la garde nationale n'ont pas découragé les manifestants. Une semaine après le décès de George Floyd, un Afro-Américain mort asphyxié sous le genou d'un policier blanc dans le Minnesota, plusieurs milliers d'habitants de Los Angeles ont à nouveau défilé, mardi. Et des centaines de milliers d'Américains ont fait de même dans tout le pays, de Washington à Portland. Malgré des incidents à Atlanta et des arrestations dans la soirée de manifestants ayant violé les couvre-feux mis en place dans de nombreuses métropoles, les cortèges ont été plus pacifiques que les jours précédents, qui avaient été marqués par des émeutes et des pillages.

Alors que Donald Trump a promis « la loi et l'ordre », la foule, groupée en milieu d'après-midi au croisement d'Hollywood et Vine, réclame « la justice et le changement », avec la présidentielle de novembre en ligne de mire. « On est en colère. C'est même plus fort, c'est de la rage. Ce n'est pas juste contre les brutalités policières. C'est contre le racisme systémique, la discrimination à l'embauche, les incarcérations massives et l'injustice du système de santé », dénonce Joshua, un néo-Angelino né dans le Sud américain. « La pression sur le cou de George Floyd a duré 8 minutes. La population noire vit avec cette oppression chaque seconde aux Etats-Unis. » Alors que le coronavirus a creusé les inégalités économiques, et que la mortalité est deux fois plus élevée chez les Afro-Américains, la pression s'est « accumulée pendant trois mois », estime-t-il. Et la mort de George Floyd a tout fait exploser.

« Ce qui est différent, c'est la prise de conscience des blancs »

Michael Brown, Tamir Rice, Philando Castile, Breonna Taylor, George Floyd et tant d'autres – plus de 1.000 Américains sont tués par la police chaque année, avec un taux 2,5 fois plus élevé de victimes afro-américaines que blanches. A l'aide d'un mégaphone, Ish égraine ces noms. S'il n'excuse pas la violence des derniers jours, il la comprend : « On est frustré. On a envie de hurler. On en a assez de mourir. On a mis un genou à terre pacifiquement pendant des années, et c'était déjà trop pour certains. » Selon lui, « le changement prendra du temps, mais ce qui semble être différent cette fois, c'est la prise de conscience et la mobilisation des blancs ».

Alors que l'heure du couvre-feu approche, des organisateurs de Black Lives Matter LA lancent un appel sur Instagram : « Rendez-vous devant la résidence du maire » Eric Garcetti. Les policiers quadrillent le quartier et bloquent les principaux accès avec du ruban jaune « Do not cross » pour canaliser la foule. Plusieurs centaines de personnes se rassemblent et appellent à « couper les fonds à la police » – la veille, le chef du LAPD, Michael Moore, avait estimé que les pilleurs étaient « aussi responsables (que la police) » de la mort de George Floyd.

Le ton monte entre un journaliste américain et l'acteur-activiste Kendrick Sampson (*Insecure*), cofondateur de BLD PWR, un groupe qui promeut l'engagement civique à Hollywood et chez les athlètes. Sampson conclut en résumant un sentiment partagé par de nombreux manifestants : « On en a assez de mourir. Je n'accepterai pas que mes neveux, mes nièces ou mes futurs enfants soient tués par la police. »

« No justice, no peace »

La foule qui progresse sur Sunset boulevard est à l'image de Los Angeles : jeune et cosmopolite, et, Covid oblige, le plus souvent masquée. Les voitures qui tentent de passer apportent leur soutien en klaxonnant ou en distribuant gratuitement de l'eau ou du gel hydroalcoolique. Le hashtag #BlackLivesMatter est omniprésent sur les pancartes, tout comme #ICant-Breathe (« Je ne peux pas respirer »), les derniers mots de George Floyd. Mais aussi ceux d'Eric Garner, décédé dans des conditions similaires à New York en 2014.

Venues de South Los Angeles, une banlieue principalement noire et latino, Destiny et Jamisha reprennent en chœur « No justice, no peace » (« Pas de justice, pas de paix »), un refrain déjà scandé lors des émeutes de 1992 après l'acquiescement des policiers jugés pour le passage à tabac de Rodney King. Mais aussi « Hand's up, don't shoot » (« les mains en l'air, ne tirez pas »), popularisé lors des manifestations de Ferguson après la mort de Mike Brown en 2014.

ANTILLA N° 1922 - 4 Juin 2020

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE

Ruinart

BELVEDERE



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOÛT & CHARDON

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHÛELCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR